

Nom et adresse complète (étage)

Facture Point de livraison (PDL) n°
Objet : refus d'installation du compteur Linky

Date :

Monsieur le Président MONLOUBOU
ENEDIS (ex-ERDF)
34 place des Corolles
92400 - COURBEVOIE

Monsieur le Président,

Aucune Directive Européenne n'impose le déploiement des compteurs communicants : le décret 2010-1022 du 31/08/2010 relatif au dispositif de comptage sur les réseaux publics d'électricité ne concerne que les compteurs et n'impose pas le CPL, ni les radiofréquences qu'il génère, classées depuis le 31/05/2011 par l'OMS dans le groupe 2B, possiblement cancérigènes.

Suite aux différents rapports concernant cette nocivité et en l'absence d'études en milieu ouvert concernant ce compteur communicant Linky, vous ne pouvez garantir l'innocuité d'un tel compteur à mon domicile.

Cette technologie, qui fonctionne en CPL, est par nature radiative puisque les radiofréquences du CPL en KHz vont se superposer au réseau électrique actuel **non prévu à cet effet** et que les fils, câbles, appareils électriques et électroménagers de mon domicile **ne sont pas blindés**.

De plus, ce compteur LINKY, avec la courbe de charge qui est activée par défaut, commet des atteintes à ma vie privée, ce qui est contraire à l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Afin que vous puissiez établir mes factures sur la base de mes consommations réelles, je m'engage à vous transmettre mes relevés de consommation à échéances trimestrielles, grâce «au relevé confiance».

Dans ce contexte et pour conclure, je vous prie de m'adresser les éléments contractuels vous permettant la pose, l'utilisation et la mise en fonction du compteur LINKY.

En effet, sauf erreur de ma part, ces éléments ne figurent pas dans les conditions générales de fournitures qui m'ont été notifiées lorsque j'ai souscrit mon abonnement.

Dès lors, je m'oppose à la mise en fonctionnement de ce compteur doté de caractéristiques nouvelles mettant en œuvre une technologie qui affectera l'ensemble de mon réseau électrique.

Tout changement des conditions de fournitures de l'électricité dans l'enceinte privée que constitue mon domicile doit nécessairement faire l'objet d'une disposition contractuelle acceptée par les deux parties.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

SIGNATURE

Dans ce courrier destiné à ENEDIS pour le refus du compteur Linky, il est important, si tel est le cas, de signaler vos hospitalisations à domicile, vos dispositifs et appareillages médicaux, ainsi que les problèmes de santé dont vous craignez le déclenchement ou l'aggravation avec cette surexposition supplémentaire permanente dans votre domicile, votre environnement proche et professionnel.